



DÉPARTEMENT de la
HAUTE-GARONNE

CANTON de PORTET/GARONNE

ARRONDISSEMENT
de MURET

COMMUNE de VILLATE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 14

En Exercice: 14

Présents: 13

Votants: 13

L'an Deux Mil Dix Huit

Le vingt-trois octobre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de Villate dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean Claude GARAUD, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 16/10/2018.

**Objet : Soutien au Conseil
Départemental de la Haute-
Garonne, en faveur de son
maintien dans son périmètre
actuel d'intervention au sein de
l'organisation territoriale**

PRESENTS : Mesdames. ALAMINOS. BONZOM.
CARLES. GROS. LAKEHAL. LE ROY.
Messieurs GARAUD. PAPAY. DUFOUR.
PELFORT. GALEA. GARCIA. ROUSSEAU.
ABSENTE EXCUSEE : Mme PAJAUD.

Madame Dominique ALAMINOS a été élue Secrétaire de séance.

Nous avons récemment appris par voie de presse la volonté présidentielle de réfléchir à la transposition du « modèle lyonnais » en Haute-Garonne. Une telle décision, si elle devait voir le jour, entraînerait un transfert des compétences du Conseil Départemental vers Toulouse métropole sur le territoire de cette dernière. La suppression de l'institution départementale sur le périmètre métropolitain laisserait subsister un département résiduel, un département amputé d'une partie de ses ressources, de ses moyens et de sa capacité d'action en matière de solidarités humaine et territoriale.

Cette situation est inenvisageable tant le Conseil Départemental joue un rôle essentiel par son soutien aux services publics de proximité, par l'offre d'ingénierie publique qu'il déploie en proximité des territoires et, plus largement, par l'ensemble des dispositifs et des projets qu'il met en place pour accompagner tous les territoires haut-garonnais selon leurs spécificités et leurs besoins.

Dans notre seule commune, le Département a accompagné de nombreux projets essentiels au confort de vie des administrés, à l'image des aides pour la construction du groupe scolaire, de la salle des fêtes, des ateliers municipaux, de l'extension de la mairie, des aides pour l'enfouissement des réseaux d'électricité et de télécommunication, des aides pour la protection contre les inondations par la création d'un bassin d'orage, des aides pour les équipements municipaux (informatique, matériel, véhicule....) sans oublier l'aide aux administrés bénéficiaires de l'aide sociale.....

Envoyé en préfecture le 24/10/2018

Reçu en préfecture le 24/10/2018

Affiché le 24/10/2018

ID : 031-213105802-20181023-2018_28-DE



Nous savons que le Département agit au quotidien, dans un souci de dialogue et d'écoute constants, en faveur du développement équilibré de nos territoires. Nous savons aussi que son action auprès de nos concitoyens, que ce soit dans l'accompagnement social ou en faveur des collégiens pour ne citer que ces exemples, trouve une traduction identique dans les petites communes rurales comme dans la métropole toulousaine.

En Haute-Garonne, l'action du département est donc fondamentale pour assurer l'égalité des chances des citoyens sur l'ensemble des territoires urbains, péri-urbains, ruraux et de montagne. Nous sommes convaincus que ces territoires, dont la diversité forge l'identité et la richesse, ont un avenir commun qui doit s'écrire dans la complémentarité, la solidarité et le partage. Le transfert des compétences du Conseil Départemental vers Toulouse Métropole viendrait mettre en péril l'équilibre déjà fragile entre tous ces bassins de vie haut-garonnais.

Par ailleurs, dans un contexte insécurisant de baisse des dotations de l'Etat, de réforme de la fiscalité locale avec la suppression de la taxe d'habitation, de complexification des normes et des règlements, notre souhait est de pouvoir agir au sein d'une organisation territoriale enfin stabilisée ; de ce point de vue, la remise en cause du Département serait pour nous un nouveau facteur d'incertitude.

Fort de notre attachement aux services départementaux, à l'action de ses agents et aux politiques publiques initiées en faveur du développement des territoires, je vous propose de manifester, dans l'intérêt de notre commune et de nos concitoyens, notre opposition à une décision visant à transposer « le modèle lyonnais » en Haute-Garonne en votant notre soutien à un Conseil Départemental fort, continuant d'agir dans son périmètre géographique actuel, et soucieux de l'avenir de tous les territoires.

Délibération certifiée exécutoire
Compte tenu de sa transmission en
Sous-Préfecture le 24/10/2018
Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

En Mairie le 23/10/2018
Le Maire J.C GARAUD.

